

Projet de loi sur la qualité de l'air intérieur

Avant tout, nous soulignons les **efforts considérables** qui ont été faits et qui sont en cours par les acteurs de nos secteurs (Centres culturels et petits lieux de diffusion de la FW-B), acteurs qui partagent le souhait de protéger au mieux leurs publics et de travailler dans des conditions saines en contribuant à garantir une bonne qualité de l'air à tous.

Les **points suivants** nous amènent toutefois à rappeler l'incapacité de nos secteurs d'atteindre la norme cible (un taux moyen horaire de 900 ppm ou un débit de renouvellement d'air de 45 m³ dont 25m³ par apport d'air neuf) à moyen terme.

Pour la majorité de nos lieux, atteindre à plus court terme la norme transitoire (un taux moyen horaire de 1200 ppm ou un débit de renouvellement d'air de 25 m³ par apport d'air neuf ou purification) risque de ne pas être possible non plus.

- **l'absence de tout système de ventilation mécanique (VMC) dans un grand nombre de lieux culturels :**

Selon un sondage mené au printemps dernier, 58% des CC et 75 % des petits lieux de lieux n'ont pas de VMC dans au moins une de leurs salles de diffusion. Nous estimons qu'une centaine de salles sont concernées au total pour nos secteurs. Les locaux autres que salles de spectacles/concerts utilisées pour des activités telles que ateliers, réunions citoyennes, rencontres professionnelles, expositions, etc. n'ont pas été pris en compte, même s'ils sont certainement plus nombreux que les salles de diffusion.

Les salles non équipées :

- o sont plutôt petites (jauge moyenne tous lieux confondus : 227 ; 15 salles sur 42 ont une jauge de plus 200) ;
- o environ la moitié ont des fenêtres qui peuvent être ouvertes.

Les lieux qui disposent d'une VMC ne disposent pas forcément d'un équipement récent.

- **les difficultés liées aux réalités complexes de gestion des salles :**

La majorité des lieux n'appartiennent pas à l'utilisateur, mais à toutes sortes de propriétaires publics et privés : communes, province, églises, asbl, ... ; certaines salles sont données en gestion à des ASBL tierces (salles de villages souvent)

- **le coût important** de l'installation d'un nouveau système de ventilation mais aussi de l'adaptation d'un système existant, comme de l'entretien (remplacement des filtres, ...), la réalisation d'une analyse de risques par une entreprise extérieure, ...

Avec des frais parfois importants laissés aux utilisateurs dont les moyens peuvent être très réduits.

Les **montants** des devis qui ont été demandés ces derniers temps pour équiper les salles de spectacles de nouvelles installations varient entre 30.000 et 100.000 euros.

Le coût d'un contrat de maintenance annuel atteint facilement 5000 euros par an, sans compter les frais d'entretien et de dépannage.

- **la difficulté pour beaucoup de lieux de respecter le taux moyen horaire de 1200 ppm de CO₂** – même avec des VMC assez poussés, les VMC récentes étant calibrées avant tout pour faire des économies d'énergie

- **la norme « alternative » de 25m³/h par personne n'est atteinte que dans quelques lieux**

- **les nuisances sonores de la plupart des appareils de purification** qui font qu'ils ne constituent pas une bonne alternative pour toute une série d'activités
À noter que ces appareils peuvent être encombrants et ne peuvent donc pas être installés facilement partout par manque de place.
- **la question de l'impact environnemental et/ou du coût énergétique :**
Une ventilation (même poussée, avec double flux) un apport d'air extérieur important a un impact considérable sur les températures intérieures et engendre donc des frais de chauffage ou de refroidissement importants.
Souvent le système de chauffage doit être repensé/remplacé en même temps que la VMC ce qui multiplie les coûts. Les systèmes sophistiqués agissant sur les deux fronts à la fois (ventilation et chauffage) sont chers à l'achat et à l'entretien, difficiles à prendre en main et demandent une assistance externe spécialisée qui coûte cher aussi : irréaliste pour la majorité des petits lieux dont les moyens sont limités.
- **le volume considérable des systèmes de ventilation** qui peuvent prendre 5% de la surface du bâtiment.
Pour plusieurs infrastructures, afin d'améliorer la ventilation une rénovation fondamentale sera indispensable ; certains bâtiments classés sont confrontés à des contraintes supplémentaires.
- **une interrogation quant aux risques réels et leur appréciation :**
 - o Aucune analyse de risque n'a été réalisé qui démontre la nécessité de respecter la norme cible pour garantir la sécurité et la santé des publics.
 - o Renouveler l'air par pulsation revient à envoyer de l'air potentiellement infecté sur les publics... Des solutions basées sur l'extraction peuvent donner de bons résultats au niveau du taux de CO2 (à condition de pouvoir maîtriser le bruit) mais ne sont pas toujours homologués. Combiner pulsation et extraction ne s'avère pas toujours facile (difficulté de maintenir un bon équilibre)
 - o La recirculation d'air intérieur (dans un système correctement entretenu), est-elle vraiment si dangereuse ?

Nous voudrions défendre :

- **une approche « raisonnable » basée sur une analyse des risques réels au niveau de la santé publique :**
Nous demandons qu'une analyse de risques soit réalisée auprès de nos lieux différents par un/des organismes agréés (mutualisation de l'analyse des risques) afin d'apprécier les risques réels et les solutions possibles pour les réduire, à court et à moyen terme. Une pareille approche devrait permettre de cibler prioritairement les lieux les plus problématiques et d'adapter les mesures aux réalités, très diverses, de terrain.
- **la nécessité de tenir compte d'une série de paramètres afin de moduler les normes en fonction des caractéristiques des lieux :**
 - o volume des lieux
 - o jauges
 - o bâtiments classés
 - o nature et durée des activités
 - o ...

Il s'agit également de **prévoir des exceptions** pour les bâtiments existants qui ne sont pas capables d'atteindre les objectifs attendus dans les délais imposés tout en faisant preuve de mettre en place les mesures nécessaires afin de le permettre à terme.
- **la prise en considération de l'impact environnemental et/ou des coûts énergétiques des normes**
Le projet actuel aura un impact environnemental/énergétique colossal (voir ci-dessus) qui est à la fois problématique pour les lieux (impossibilité d'assumer le coût) et pour l'avenir de la planète.